

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 29 octobre 2015

323

DQ2

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

Madame Maude Durand
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5V7

Objet : Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 octobre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

1. L'information fournie par le promoteur au sujet des positions de réserve est-elle jugée suffisante pour évaluer adéquatement l'impact du repositionnement éventuel d'une ou plusieurs éoliennes? Quelles sont les exigences du Ministère à cet égard?
2. En lien avec le suivi de l'impact des parcs éoliens en exploitation sur le climat sonore :
 - a. Pourriez-vous dresser un bilan du suivi du climat sonore en période d'exploitation au parc éolien Des Moulins?
 - b. Est-ce que des dépassements des critères établis par le Ministère ont été constatés dans les parcs éoliens en exploitation au Québec? Veuillez préciser les mesures d'atténuation mises en place le cas échéant.
 - c. Est-ce que des nuisances ont été décelées malgré le respect des critères dans les parcs éoliens en exploitation au Québec? Veuillez préciser les mesures d'atténuation mises en place le cas échéant.
 - d. Quels types de mesures d'atténuation le Ministère pourrait exiger en cas de dépassement des critères établis ou de nuisance avérée malgré le respect des critères? Pourrait-il aller jusqu'à demander l'arrêt des éoliennes problématiques?
3. Le plan préliminaire des mesures d'urgence déposé par le promoteur en juin dernier (PR8.1) est-il conforme aux attentes du Ministère?

Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici 30 octobre 2015.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carlier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission